

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11/448/1934 autorisant la création d'une société dite « Société de bienfaisance Somalie ».

n° 11/448/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1934

Numéro JO
n° 448 du 31/03/1934

Date du numéro
31 mars 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 10 avril 1934 sur les Associations, ensemble les articles 291 à 294 inclus du Code pénal

Vu les statuts de la « Société de bienfaisance Somalie », présentés par les membres du bureau;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisée la création, à Djibouti, d'une Société dite « Société de bienfaisance Somalie ». Art. 2. — Sont approuvés les statuts de cette Société, tels qu'ils ont été présentés par son président, M. Saïd Ahmed. Art. 3. — Cette Société pourra, le cas échéant, être dissoute par arrêté du Gouverneur, soit par mesure d'ordre public, soit pour violation de ses statuts. Art. 4. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.